



ENFANTS DE MERIMANJAKA

SIRET : 504592593 00033 – APE 8891A
3 Chemin de la Melotterie – Le mesnil Guyon – 78270 LOMMOYE
06.78.68.57.10



<https://edm-asso.fr>

Assemblée Générale du 13 Janvier 2024 RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2023

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2023 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2023. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 14/01/2023 qui traitait de l'exercice 2022. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2022 – 2023, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2023 – 2024, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont **six** comptes qui sont suivis : un compte courant et un compte d'épargne à la Caisse d'Epargne de Normandie, un compte Paypal, deux comptes ouverts à la BFV-SG Madagascar en décembre 2021 (un en Euros, un en Ariary) et un compte de suivi des opérations locales en espèces à Madagascar.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés aux écoles. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

Cependant, nous avons mis en place une politique de défraiement de certaines personnes qui nous aident localement. En outre, l'ouverture des deux comptes à Madagascar entraînent des frais de transfert. Tout ceci sera détaillé un peu plus loin.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **171,40 €** en 2023, conformément à la prévision. Pour 2024, nous prévoyons **175,56 €**, sur la base de l'échéancier de paiement 2024 fourni par la SMACL.

La tenue de nos divers comptes bancaires induit des frais et des recettes qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Recette	Dépense
CEN – Frais de tenue du compte principal		72,00 €
CEN – Intérêts débiteurs du compte principal		0,00 €
CEN – Intérêts créditeurs du compte principal	3,02 €	
CEN – Intérêts créditeurs du compte d'épargne 2023	1193,80 €	
Paypal – Frais de tenue de compte 2023		49,95 €
CEN – Frais de virement SWIFT vers le compte BFV-SG (3 opérations de virement en 2023)		49,50 €
BFV-SG – Commissionnement (20€ prélevés à chaque virement SWIFT + Frais de change)		91,20 €
BFV-SG – Frais de tenue de compte		79,20 €
Sous-totaux	1196,82 €	341,85 €
Balance (recette – dépense)	854,97 €	

On constate que la tenue de tous nos comptes, au final, nous rapporte. Cela est dû, principalement, à l'amélioration de la rémunération du compte de placement. En ce qui concerne les transferts entre le compte en Euros et le compte en MGA Ariary (sur lesquels sont effectués les retraits en carte bancaire pour les paiements locaux), on observe la présence de frais supplémentaires liés au change. Il convient de noter que le taux de change EUR/MGA a beaucoup varié en 2023, passant de 4300MGA/1€ fin 2022 à plus de 4800MGA/1€ fin 2023. Nous avons retenu un taux moyen de 4400MGA/1€ pour l'année 2023. Globalement, ce taux de change nous est bien plus favorable qu'en 2022.

La balance de ce tableau fait apparaître un excédent qui « efface » nos frais bancaires.

Comme expliqué plus haut, nous défrayons deux bénévoles locaux qui assistent notre équipe. Il ne s'agit pas ici d'un salaire ; compte-tenu du niveau de vie moyen à Madagascar, mais aussi de la forte implication de ces deux personnes, cette aide nous a cependant semblé absolument indispensable.

Il s'agit de Mme Bodo et de M. Zavason. Leurs défraiements sont listés ci-dessous :

Défraiements de M. Zavason – Année 2023	397,73 €
Défraiements de Mme Bodo – Année 2023	409,09 €
Total des défraiements – Année 2023	806,82 €

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais de change, commissionnements, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL, défraiements) représentent un montant total de **1152,41€**, soit environ 6,59% des dépenses de l'association. En 2022 nous étions à 5,67% ; l'évolution reste donc mesurée.

Au 31/12/2023, le solde des comptes s'établit comme suit :

Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	497,53 €
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	47959,06 €
Compte Paypal :	1260,43 €
Compta Locale à Madagascar :	337,02 €
Compte BFV-SG en Euros :	95,85 €
Compte BFV-SG en Ariary* :	6801,90 €
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	0,00 €
Total :	53145,82 €

(*) 29 928 365,73 Ar au 31/12/2023, taux de change estimé à 4400 Ar/1 €

Au 31/12/2022, le solde des comptes s'établissait comme suit :

Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	1317,45 €
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	43065,26 €
Compte Paypal :	2707,09 €
Compta Locale à Madagascar :	397,41 €
Compte BFV-SG en Euros :	3095,85 €
Compte BFV-SG en Ariary* :	1332,98 €
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	124,30 €
Total :	52040,34 €

(*) 5 531 901 Ar au 31/12/2022, taux de change estimé à 4150 Ar/1 €

Nos chiffres-clés évoluent assez peu, mais de manière favorable : nous observons que notre solde global augmente de **1105,48 €**. Les détails de cette évolution sont donnés ci-après.

Pour ce qui concerne le fonds de caisse en espèces, nous avons choisi de ne plus en conserver en dehors de la comptabilité locale à Madagascar. Le solde précédent de 124,30 € a donc été déposé sur le compte CNE courant début 2023, ainsi que toutes les espèces reçues depuis, lesquelles représentent un montant total de 290 €.

Pour plus de clarté et de précision, nous avons fait le choix de présenter les chiffres-clés sous forme d'un tableau, présenté en page suivante.

Tableau des principales recettes et dépenses au 31 décembre 2023 :

Intitulé	Recette 2023	Dépense 2023	Recette 2022	Dépense 2022
Adhésions	2 425,00 €		2 650,00 €	
Dons	6 611,40 €	3 038,50 €	6 754,00 €	1 003,52 €
Parrainages	6 520,00 €	7 882,27 €	6 498,00 €	7 394,31 €
1 Repas par jour	8 519,00 €	7 482,84 €	9 369,00 €	7 304,76 €
Subventions	250,00 €		200,00 €	
Achat/Vente Artisanat	1 802,00 €	231,82 €	12,00 €	
Intérêts créditeurs	1 193,80 €		521,29 €	
Assurance RC EDM		171,40 €		156,26 €
Frais tenue de compte CNE Normandie		72,00 €		72,00 €
Frais bancaires autres		295,88 €		147,52 €
Frais PAYPAL		49,95 €		41,42 €
Frais de transfert de fonds vers BFV-SG		91,20 €		146,00 €
Santé enfants		723,38 €		264,01 €
Achat médicaments enfants		107,66 €		122,15 €
Salaire gardien SJBS		145,15 €		39,72 €
Défraiement Zavason		397,73 €		361,92 €
Défraiement Mme Bodo		409,09 €		459,67 €
Constructions		376,55 €		0,00 €
Actions diverses		182,32 €		1 317,16 €
Fournitures scolaires		2 864,24 €		1 441,37 €
Opération blouses		529,83 €		561,75 €
Opération pull-overs		260,59 €		316,15 €
Opération spéciale "Livres pour les écoles"				1 014,98 €
Opération livres 2023		386,14 €		
TOTAL	27 321,20 €	25 698,54 €	26 004,29 €	22 164,67 €
BALANCE (recettes - dépenses)	1 622,66 €		3 839,62 €	

Commentaires :

Côté recettes, les adhésions, les dons et le programme « 1 repas par jour » reculent légèrement par rapport à 2022. Les parrainages se maintiennent à quelques Euros près. En outre, nous observons une belle recette liée à la vente d'artisanat, liée à trois actions distinctes courant 2023.

Globalement nous restons dans la tendance de ces dernières années. Les taux de change continuent également à conforter notre recette, l'Euro représentant un « pouvoir d'achat » de plus en plus fort par rapport à l'Ariary. Nos membres, parrains et donateurs confortent leur ferme soutien au plan financier et nous les en remercions chaleureusement.

Ce résultat, comme les autres années, dégage un excédent malgré l'augmentation de nos dépenses. Bien que ce ne soit pas notre volonté première, nous plaçons cet excédent sur un compte d'épargne. Cela nous permet d'être en capacité de faire face à un imprévu (comme par exemple pour le Covid), mais aussi, grâce aux intérêts du placement, d'effacer tout ou partie de nos divers frais bancaires.

Certains postes méritent quelques explications supplémentaires :

La dépense sur les parrainages est à ventiler sur deux postes, à savoir les parrainages proprement dits (6520 €) et les fournitures scolaires (2864,24 €). En effet, pour un certain nombre d'écoles, les frais d'écologie sont, en Ariary, d'un montant inférieur à l'équivalent de 20 €, et cette tendance est « aggravée » par les taux de change. Alors, nous donnons aux enfants parrainés des fournitures scolaires à une hauteur qui compense.

Par ailleurs, nous comptons de plus en plus de filleuls en études supérieures ; cette « rançon de notre succès » nous amène à couvrir des frais nettement plus importants que pour les parrainages en primaire et secondaire, et en particulier sur le poste des fournitures scolaires. Ces frais sont le plus souvent presque totalement insupportables pour les familles.

On notera que les parrains ayant un ou plusieurs filleuls en études supérieures consentent à augmenter notablement leur participation, et il convient de les remercier de leur générosité.

Au total, pour 6 520 € reçus au titre des parrainages, nous avons donc dépensé 10 746,51 €. Si cette situation n'est pas problématique pour le moment au regard de notre trésorerie et de son évolution constatée, il est évident qu'elle nécessite un suivi particulier.

Cela représente une logistique assez lourde. Néanmoins, nous pensons qu'il est judicieux de continuer dans cette voie.

Le programme « 1 repas par jour » révèle un écart recettes-dépenses favorable aux recettes. On observe cette tendance depuis déjà quelques années. Cette situation tient aux difficultés sporadiques dans la fourniture des denrées, et aussi à une gestion « au plus juste » au niveau des écoles : ne sont désormais payés que les repas effectivement servis. Ce sont les directrices des établissements qui ont demandé à ce que l'on applique cette méthodologie, dans un souci d'économie et pour lutter contre quelques abus. En outre, l'évolution des taux de change nous est particulièrement favorable sur ce poste précis.

Autres actions :

- La Mairie de Lommoie nous a accordé une subvention de 250 €.
- La société FUISEO nous a accordé un don de 500 €.
- L'école Charles Péguy nous a accordé un don de 922,40 € dans le cadre de son opération « bol de riz pour les écoles primaires ». Les fonds reçus ont été intégralement affectés à cette fin.
- L'Association sportive du Golf des boucles de Seine nous a accordé un don de 360 €.
- L'Association sportive gymnastique de Limetz-Villez nous a accordé un don de 150 €.

Nous renouvelons nos remerciements les plus sincères à ces donateurs particuliers et institutionnels.

- Nous avons fourni des livres scolaires pour les enseignants. Ce poste représente une dépense de 386,14 €.
- Nous avons pris en charge la remise en état et la fourniture de nouvelles tables pour l'école Saint Jean Baptiste de la Salle. Ce poste a représenté une dépense de 18,18 €
- Nous avons procédé à des travaux de rénovation, conduits par l'entreprise Irilanto. Ce poste représente une dépense de 376,55 € en 2023.

Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier



Joël COMMINSOLI, Président

